



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 mars 2021 à 19 h 30 à huis clos, par vidéoconférence.

Sont présents : M.M. Christian Baril maire
 Daniel Demers conseiller siège #1
 M^{me} Nancy Tousignant conseillère siège # 2
 M.M. Robert Gendron conseiller siège #3
 René Caron conseiller siège #5
 M^{me} Annie Demers conseillère siège #6

Est absente : M^{me} Amélie Guay conseillère siège #4

Les membres présents forment le quorum.

Assistent également à cette séance : M^{me} France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière et M^{me} Samantha Jalbert adjointe administrative.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M^{me} France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par M^{me} France Grimard, directrice générale. Un avis de convocation a été signifié à chaque membre du conseil, tel que requis par les dispositions du Code municipal.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 19 mars 2021;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par la plateforme ZOOM;

Considérant que la présente séance sera enregistrée et publiée sur le site internet de la municipalité;

2021-03-069

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Que la présente séance du conseil est tenue à huis clos, que les membres du conseil et les officiers municipaux y participent par la plateforme ZOOM et que la séance est enregistrée et sera publiée sur le site internet de la municipalité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. MARCHÉ PUBLIC 2021 – COORDONNATRICE;
4. DEMANDE EN APPROVISIONNEMENT D'EAU – FROMAGERIE;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2021-03-070

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3. MARCHÉ PUBLIC 2021 - COORDONNATRICE

Considérant que l'an dernier la tenue du marché public n'a pas eu lieu suite aux mesures exigées par les autorités de la santé publique relativement au contexte de la COVID-19;

Considérant que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est intéressée à tenir un marché public à l'été 2021, en tenant lieu des mesures exigées par les autorités de la santé publique relativement au contexte de la COVID-19;

Considérant que pour le bon fonctionnement dudit marché, une personne-ressource doit être engagée pour voir à la coordination de celui-ci;

2021-03-071

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Annie Demers
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De confier le mandat de coordination du marché public à M^{me} Véronique Poulin pour l'année 2021;

D'offrir un montant forfaitaire de 3 500 \$ pour la saison estivale 2021, sans égard aux heures effectuées (ce montant inclut les frais de déplacement), un ajustement au montant forfaitaire pourrait être accordé dans le cadre d'une surcharge de travail liée avec le contexte de la COVID-19;

Si le contexte de la COVID-19 devait obliger la fermeture des marchés publics, le poste de coordination n'a plus lieu d'être;

4. DEMANDE EN APPROVISIONNEMENT D'EAU – FROMAGERIE

Considérant que la ferme Cansuisse S.E.N.C. est à la conception et la construction d'une fromagerie au 2205, route Marie-Victorin à Deschaillons-sur-Saint-Laurent;

Considérant que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande une confirmation de la municipalité relative à la capacité de fournir l'eau nécessaire pour le bon fonctionnement de la fromagerie;

Considérant que la demande vise un approvisionnement d'eau d'environ 4 à 5 m³ par jour de production;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2021-03-072

IL EST PROPOSÉ PAR : M. René Caron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De confirmer au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la municipalité a la capacité d'approvisionner la fromagerie en eau potable pour la quantité déclarée soit environ 4 à 5 m³ par jour de production;

De planifier une rencontre avec les propriétaires afin que ces derniers puissent présenter leur projet.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'a été posée par les membres du conseil.

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2021-03-073

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que considérant l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19 h 38.

France Grimard
directrice générale et secrétaire-trésorière

Christian Baril
maire